



Commune de Felon

## **Compte-rendu de la réunion de conseil du 10 août 2020**

Etaient présents : Serge MARLOT, Sylvie CHRÉTIEN, Mary CAILLEAU, Pascal CHAVEROT, Marie DE VLEESCHOUWER, Alexandre FARQUE, Andréa GIL, Christophe ROELLINGER, Nathalie SCHADIG,

Excusés : Clément CRISCUOLO, Éric WEISS.

Début de séance : 20 h 00. Secrétaire : Nathalie SCHADIG Fin de séance : 22 h 00

### **1. Changement de destination du carport :**

Il a été convenu que le carport situé à côté de l'école serait transformé à compter du 01 septembre 2020 en :

- Place de droite : un abri bus proche de l'arrêt bus scolaire
- Place du milieu : un parc à vélo pouvant évoluer en un local fermé pour assurer la sécurité des vélos pendant la journée.
- Place de gauche : proposée au locataire de l'appartement dit de l'école pour un loyer de 20 euros mensuels. Avec avenant au contrat de location, et prise de contact avec l'assurance de FELON.

**Résultat du vote : 9 « pour ».**

### **2. Divers :**

\* Travaux ancienne école :

Il a toujours été prévu dans le projet de la nouvelle équipe de changement de locaux pour la mairie de FELON.

Plusieurs devis ont été demandés et dépassent nos capacités financières. Il a donc été décidé de rafraîchir la salle du conseil, de cirer les parquets et d'emménager à moindre frais dans les nouveaux locaux. Ce sera fait courant Septembre après l'arrivée et l'installation de la fibre.

\* Passage piétons dans le village (rue de l'église et rue du Chenois)

Sylvie CHRÉTIEN, première adjointe va contacter le département pour connaître les modalités d'implantation et les travaux seront réalisés par l'employé communal.

\* travaux concernant les trottoirs sortie Felon et rue du Chenois

Ces travaux sont toujours d'actualité, en fonction des subventions possibles et du budget. Ils concernent la mise en sécurité des usagers, notamment les jeunes allant à l'école.

Il s'agit de trouver soit un moyen de matérialiser le sentier piétonnier soit de trouver un autre chemin pouvant mettre en sécurité les usagers.

\* Réunion d'inauguration de la nouvelle mairie

Il est envisagé une réunion en toute sécurité COVID pour aller à la rencontre des habitants de FELON et répondre à leurs questions. Date à suivre.



Commune de Felon

\* Permanence à la mairie les mardis fins après midi

En fin de période COVID il sera remis en place une permanence d'accueil de 18h30 à 19h30.

\* Bail ACCA

Le nouveau bail ACCA de Felon a été accepté par le maire aux conditions suivantes :  
800 euros par an bloqué sur trois ans.